



## APPEL À PROJETS 2020

### RECHERCHE SUR LA RÉCUPÉRATION POST-AVC HORS PHASE AIGÜE\*

La Fondation pour la Recherche sur les AVC (FR-AVC) a pour but de favoriser et développer la recherche dans le champ des maladies neurovasculaires, afin d'améliorer la compréhension de leurs mécanismes et de leurs conséquences, leur diagnostic, leur prévention, leur traitement et la qualité de vie des malades.

En 2020, la FR-AVC lance un appel à projets pour encourager les recherches sur « LA RÉCUPÉRATION POST-AVC (hors phase aiguë) ». Sont notamment inclus dans cette thématique les troubles de la marche, la dextérité manuelle, les mécanismes de plasticité cérébrale post-AVC, la dépression, le langage, la qualité de vie après AVC et les troubles cognitifs d'origine vasculaire...

L'appel à projets est ouvert aux projets de recherche clinique, non-clinique et mixte. Dans le cas de projets de recherche mixte, en début de soumission, il sera demandé au porteur de projet d'indiquer dans le formulaire de soumission de quel classement il souhaite faire partie, sur la base du poids relatif des parties non-clinique et clinique de son projet. Le cas échéant, cette catégorisation pourra néanmoins être modifiée par le Conseil Scientifique.

Le budget disponible pour 2020 permettra de soutenir 4 projets maximum.

#### Critères d'éligibilité

Les projets doivent être proposés et réalisés par des équipes de recherche basées en France et rattachées à un organisme public de recherche (EPST, Université...).

*\* La phase aiguë est définie comme les 7 jours suivant un AVC.*

Les demandes peuvent concerner une équipe unique ou associer plusieurs équipes collaboratrices. Elles peuvent également associer des équipes étrangères ou des partenaires privés. Néanmoins, seules les équipes académiques françaises pourront bénéficier du financement de la FR-AVC. **Les recherches ne peuvent pas concerner des types de populations/nationalités ou des ethnies spécifiques et elles doivent être menées en France.**

Le demandeur, ou à défaut le co-demandeur, doit être un chercheur ou un enseignant

chercheur statutaire (EPST, Université...).

Afin de déterminer si le demandeur est statutaire, **merci d'indiquer le titre exact français dans le CV ligne 4 « Position »** : CR1, CR2, PU-PH, PU, DR1, DR2...

**Si le demandeur n'est pas statutaire, il devra fournir la preuve que son CDD s'étend sur toute la durée du projet.** De plus, le co-demandeur (statutaire) devra fournir une lettre indiquant qu'il/elle s'engage à porter le projet à son terme dans l'hypothèse où un départ prématuré du demandeur non statutaire interviendrait.

**Le demandeur devra fournir l'organigramme à jour de l'équipe et/ou de l'unité de recherche à laquelle il est rattaché,** et déclarer tout conflit d'intérêt éventuel avec un membre du Conseil Scientifique de la FR-AVC, et le cas échéant, la nature de celui-ci.

**Merci également de bien indiquer la bonne « Civilité ». Prof. si vous êtes professeur, Dr si vous êtes médecin et M., Mme ou Mlle Si vous n'êtes ni Professeur, ni Docteur.**

La liste des 18 membres du Conseil Scientifique est disponible sur le site de la Fondation (<http://www.fondation-recherche-avc.org>) : Didier LEYS (Vice-Président), Anne JOUTEL (Vice-Présidente), Michèle BASTIDE, Yannick BÉJOT, Nicolas BLONDEAU, Olivier DETANTE, Vincent DOUSSET, José FERRO, Urs FISCHER, Olivier GODEFROY, Jean-Michel GRACIES, Catherine HEURTEAUX, Lorenz HIRT, Benoit HO-TIN-NOE, Manoelle KOSSOROTOFF, Jean-Baptiste MICHEL, Solène MOULIN, Christian XERRI.

Les demandes de financement doivent être comprises entre 25 000 et 50 000 euros pour une durée de 1 à 3 ans maximum, et peuvent inclure des frais d'équipement (limités à un maximum de 25 % du budget total demandé), de fonctionnement, de missions et/ou de personnel.

Les dossiers doivent impérativement être rédigés en anglais, de même que les données préliminaires. **Les éléments nous soumis en anglais ne seront pas portés à la connaissance des experts et des membres du Conseil Scientifique.**

**IMPORTANT, nous recommandons aux demandeurs :**

- De bien vérifier que leur projet ne concerne pas la phase aiguë (définie comme les 7 jours suivant l'accident). **Attention, seront considérés comme non recevables tous les projets évaluant à la phase chronique une intervention réalisée à la phase aiguë.**
- De particulièrement faire attention à la rédaction de votre projet tant au niveau du contenu que de la forme.

- Pour les dossiers de recherche clinique, de porter une attention toute particulière à la description de la méthodologie et à la démonstration de la faisabilité de votre projet. À cette fin, **nous recommandons de se rapprocher de l'URC** (Unité de Recherche Clinique intégrant méthodologistes, statisticiens etc.) de votre CHU et de faire valider, à l'un de ces membres, votre projet. L'ajout de cette validation en pièce jointe pourrait être un plus dans votre dossier.
- Dans la mesure du possible de respecter le plan proposé dans le formulaire a) Abstract including specific objectives (1000 characters max); b) Background, objectives, hypotheses, and novelty ; c) Preliminary data ; **d) Experimental plan** ; e) Expected results, feasibility, relevance ; f) Relevance to the theme of the call and to the objectives of the Foundation, in terms of medical management ; g) Tasks schedule / milestones ; h) References cited in the text

## Critères de sélection

La sélection des dossiers reposera sur les critères suivants :

- L'adéquation du projet au thème de l'AAP et aux objectifs de la Fondation, en termes de retombées médicales potentielles
- La qualité scientifique du projet
- L'existence de données préliminaires qui soutiennent les hypothèses et la faisabilité du projet
- L'expérience de l'équipe/des équipes dans le domaine, son/leur positionnement international
- La justification argumentée du financement demandé

Les dossiers jugés recevables seront évalués par des experts étrangers (Au moins 2 et maximum 3) et un membre du Conseil Scientifique. Une première sélection sera faite sur la base des moyennes obtenues. Seule la meilleure moitié des dossiers sera présentée et débattues en séance. La sélection finale en vue du financement revenant au Comité Exécutif.

En 2020, deux classements distincts seront établis :

- Récupération post-AVC : projets de recherche clinique
- Récupération post-AVC : projets de recherche non-clinique

Un seul projet par équipe de recherche pourra être financé pour l'AAP en cours.

En ce qui concerne les études cliniques sélectionnées, le financement par la FR-AVC ne sera effectif qu'une fois les autorisations réglementaires dûment obtenues. De plus, une rallonge financière en cas de recrutement insuffisant de patients ou autre problème dans le déroulement du projet ne sera pas accordée.

L'avancement des projets financés fera l'objet d'une évaluation annuelle qui pourrait conduire à suspendre le financement si son utilisation n'est pas conforme au projet et budget validés.

## Calendrier

Lancement de l'appel à projets	: <b>20 janvier 2020</b>
Clôture de l'appel à projets	: <b>Lundi 2 mars 2020 à minuit</b>
Classement par le Conseil scientifique	: <b>Entre début et mi-juin 2020</b>
Sélection finale par le Comité Exécutif	: <b>Entre le 25 juin et le 10 juillet 2020.</b>